

Bordeaux, le 6 octobre 2023

## **RIFSEEP Bordeaux Métropole : L'accord du 1<sup>er</sup> juin mis en paie en novembre**

Avant l'été, nous vous annonçons les mesures de refonte du RIFSEEP contenues dans l'accord que nos deux organisations syndicales ont signé le 1<sup>er</sup> juin.

Grâce à cet accord, le RIFSEEP de tous les agents de catégorie C et B va être revalorisé avec un montant complémentaire attribué en fonction du grade (principal 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe). Le RIFSEEP des attachés et des catégories A des filières culturelle et médico-sociale est aligné sur celui des ingénieurs.

**La DRH vient de nous confirmer que ces mesures seront effectives sur la paie de novembre, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet.**

Retrouvez ci-dessous les nouveaux montants par grade et cadre d'emploi, en fonction du niveau hiérarchique.

### **Métiers en tension : nous demandons plus de transparence**

Parallèlement à ces mesures, la valorisation des « métiers en tension » (*expertise E2*) va également être mise en place.

Certains agents percevaient déjà cette « expertise » (collecte, mécaniciens poids lourds, arboristes grimpeurs, numérique...). Pour eux rien ne change !

D'autres métiers sont désormais concernés, avec un montant allant de 30 € à 200 €/mois : bâtiment, ouvrages d'art, expertise voirie, énergies renouvelables, mécanique, droit des sols, projeteurs, brigade fluviale...

L'identification des postes concernés fait l'objet d'échanges entre DRH et DAAF, sans que les organisations syndicales signataires de l'accord ne soient associées.

### **Nous demandons de la transparence sur ce processus, notamment :**

- Une égalité de traitement entre agents dont les fonctions requièrent les mêmes qualifications.
- Une égalité de traitement au sein d'un service ou d'une direction, mais aussi entre directions générales.

Les remontées de terrain que nous avons eues à ce jour sont inquiétantes : attention à ne pas créer de division au sein des équipes en écartant certains postes au motif que leur intitulé ne correspond pas exactement à la délibération du 30 juin 2023.

**N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information !**

**RIFSEEP Bordeaux Métropole :**  
**Nouveaux montants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023**  
*(versés à partir de la paie de novembre)*

**Filière technique**

Grade	Collaborateur	Resp équipe	Resp unité	Resp centre	Resp service	Directeur
Adjoint technique	410 €	465 €	520 €			
Adj. techn. principal 2 <sup>e</sup> cl.	430 €	485 €	540 €			
Adj. techn. principal 1 <sup>e</sup> cl.	450 €	505 €	560 €			
Agent de maîtrise	500 €	555 €	610 €	670 €		
Agent de maîtrise principal	525 €	580 €	635 €	695 €		
Technicien	670 €	725 €	780 €	840 €	970 €	
Technicien principal 2 <sup>e</sup> cl.	710 €	765 €	820 €	880 €	1 010 €	
Technicien principal 1 <sup>e</sup> cl.	750 €	805 €	860 €	920 €	1 050 €	
Ingénieur / ing. principal	1 090 €	1 145 €	1 200 €	1 260 €	1 390 €	1 640 €

**Filière administrative et autres filières**

Grade	Collaborateur	Resp équipe	Resp unité	Resp centre	Resp service	Directeur
Adjoint administratif	455 €	510 €	565 €			
Adj. adm. principal 2 <sup>e</sup> cl.	475 €	530 €	585 €			
Adj. adm. principal 1 <sup>e</sup> cl.	495 €	550 €	605 €			
Rédacteur	670 €	725 €	780 €	840 €	970 €	
Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> cl.	710 €	765 €	820 €	880 €	1 010 €	
Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> cl.	750 €	805 €	860 €	920 €	1 050 €	
Attaché / att. principal	1 090 €	1 145 €	1 200 €	1 260 €	1 390 €	1 640 €